

PROCÈS-VERBAL
Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le sixième (6^e) jour de mai 2013 à 19h00 au Centre Communautaire, situé au 165, avenue centrale nord, Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Couture, conseiller	siège # 1
Monsieur Émile Marquis, conseiller	siège # 2
Monsieur Yvon Lacasse, conseiller	siège # 3
Madame Maryse Lessard, conseillère	siège # 5
Monsieur Jean-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Absence motivée : Monsieur Jacques Fontaine

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur André Gamache

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

M. André Gamache souhaite la bienvenue à toutes et tous.

ORDRE DU JOUR

1- Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Adoption du procès-verbal	Décision
	• Session ordinaire du 8 avril 2013	
1.3	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5	Dépôt de la situation financière en date du 6 mai 2013	Information
1.6	Rapports des présidents des comités	Information

2- Administration

2.1	Autorisation de dépenses des élu(e)s	Décision
2.2	Règlement 1096 sur le traitement des élus	Décision
2.3	Compensation financière à un élu	Décision
2.4	Atelier de formation Infotech	Décision
2.5	CCDStratford – parts participantes	Décision
2.6	Mandat Louise Aubert – Chemin Hébert	Décision
2.7	Société Canadienne du Cancer (déjeuner Mégantic)	Décision
2.8	Projet de règl. no. 1097 : coût chargé au citoyen	Information

3- Aqueduc et Égout

3.1	Entreprises G.N.P. Inc	Décision
3.2	Soirée d'information – Gestion des cours d'eau	Décision

4- Sécurité publique

- | | | |
|-----|---|----------|
| 4.1 | Règlement 1084 sur les alarmes : Nomination | Décision |
| 4.2 | Règlement 858 sur les feux d'herbe : Nomination | Décision |

5- Voirie et bâtiments

- | | | |
|-----|---|-------------|
| 5.1 | Travaux de voirie | Décision |
| 5.2 | Travaux dans le Rang des Pins | Décision |
| 5.3 | Entente avec la Fabrique : déneigement & droit de passage | Information |
| 5.4 | Dépôt lettre MTQ – circulation dans le Rang Elgin | Information |

6- Urbanisme et environnement

- | | | |
|-----|--------------------|----------|
| 6.1 | Site de compostage | Décision |
| 6.2 | Fosse à purin | Décision |

7- Loisirs et culture

- | | | |
|-----|-------------------------------|-------------|
| 7.1 | Représentant Loisirs à la MRC | Information |
|-----|-------------------------------|-------------|

8- Affaires diverses

9- Liste de la correspondance

10- Période inter-actions

11- Certificat de disponibilité

12- Levée de la session régulière

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par Monsieur André Gamache.

19h03. Le conseiller Yvon Lacasse s'absente quelques minutes. Retour à 19h06.

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

1.2 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 8 avril 2013 tel que présenté par la directrice générale.

2013-05-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

1.3 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

Le conseiller Daniel Couture souligne la baisse des dépenses de Bell Canada suite à des négociations effectuées par la direction.

1.4 Adoption des comptes à payer

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

Liste des comptes à payer en date du 6 mai 2013

4	MUNIC. DE STRATFORD - PETITE CAISSE	54.27
8	DANY ST-ONGE	418.65
9	BILO-FORGE INC.	360.71
10	EXCAVATION GAGNON & FRERES INC.	20 962.38
17	M.R.C. DU GRANIT	1 407.92
19	BIOLAB-DIVISION THETFORD	257.20
31	DESJARDINS SECURITÉ FINANCIERE	2 396.55
34	MEGABURO	214.67
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12.00
55	BENOIT BOISVERT	172.50
61	CMP MAYER INC.	866.63
92	THERESE BERNARD FLEURISTE ENR.	37.36
120	CARRA	712.03
144	POSTES Canada	579.47
154	AUBERT & MORENCY, NOTAIRES	697.88
183	LES PUBLICATIONS DU QUEBEC	42.61
258	JOCELYN ROY ELECTRIQUE 2010 INC.	394.65
301	MARCHE REJEAN PROTEAU INC.	7.95
308	MONTY, COULOMBE, AVOCATS	1 641.28
321	FEDERATION QUEB. DES MUNICIPALITES	59.97
384	HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE	410.67
431	TOURISME CANTONS-DE-L'EST	402.41
479	PETROLES FRONTENAC INC	4 924.04
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	347.38
572	FONDACTION	1 653.04
584	BATIRENTE	826.52
654	NAPA DISRAELI (0609)	193.52
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC	64.90
1030	EQUIPEMENTS SIGMA INC.	843.46
1055	LES ENT. CLASSIQUE SERVICE	1 310.71
1066	ALSCO CORP.	222.88
1077	BATTERIES EXPERT DISRAELI	49.21
1081	SOC. DÉV. DURABLE DARTHABASKA INC	7 526.99
1103	GSC COMMUNICATIONS INC	195.46
1120	ANDRÉ GAMACHE	381.48
1121	YVON LACASSE	297.32
1142	PUBLIFORME INC.	838.86
1171	ROBERT BERNARD MÉGANTIC	82.33
1176	J. DENIS PICARD	40.00

1178	SNC-LAVALIN	584.71
1195	LA COOP DES BOIS-FRANCS	5.16
1213	MATERIAUX NOMELBRO INC.	179.47
1222	SERGE GÉLINAS INFORMATIQUE GPL	100.00
1238	ANDRÉ GAGNÉ	574.88
1243	ÉLECTRO-CONCEPT P.B.L. INC.	1 117.16
	TOTAL	54 469.24

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2013-05-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

1.5 Dépôt de la situation financière en date du 6 mai 2013

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 6 mai 2013.

Le conseiller Daniel Couture précise que :

- Le conseil n'a pas en mains toutes les informations pertinentes concernant les états financiers de 2012. Cependant, on peut prévoir un surplus intéressant : les revenus étant plus élevés et les dépenses moindres.
- Le surplus accumulé du secteur aqueduc s'annonce bien : c'est à confirmer le 14 mai avec les comptables.
- Les infos seront publiées dans le prochain Stratford'Info.

1.6 Rapports des présidents des comités

Aqueduc et égout: Daniel Couture

- TECQ : discussion avec le MAMROT pour faire accepter les dépenses des compteurs d'eau et des vannes.
- Le conseil ne veut absolument pas engager des dépenses qui auront pour effet d'augmenter le compte de taxes des propriétaires desservis par l'aqueduc.

M. André Gamache ajoute que les installations souterraines, soit les égouts, sont âgées, mais n'exigent pas des investissements dans l'immédiat.

De plus, il signale que les propriétaires de piscine ont été contactés afin de faire remplir celles-ci par les pompiers avec l'eau du lac. Le conseil désire prévenir une période d'étiage considérant le manque de pluie ces dernières semaines.

CRT: André Gamache

Plusieurs syndicats -CSN- de municipalités environnantes veulent uniformiser leurs conventions collectives. La convention collective des employés de Stratford se termine le 31 décembre 2013. Le travail s'amorce du côté de notre syndicat.

Développement économique : Daniel Couture

Une réunion est prévue le 14 mai.

2 projets ont été présentés au Pacte rural :

- 1) Aire de repos et de jeux en avant de l'école : accepté
- 2) Une ressource pour Organisation : refusé pour le moment. D'autres démarches seront entreprises d'ici le 31 mai 2013.

Voirie et équipements : Yvon Lacasse

Plusieurs travaux sont en branle :

- Rang des Pins : fossés et rechargement
- Rang Elgin : panneaux de signalisation (transport local seulement) installés
- Chemin des Berges :
 - 1) Rechargement : bas de la côte jusqu'au camping
 - 2) 75 mètres d'asphalte : va permettre de réduire les interventions récurrentes pour la voirie causées par une circulation très dense.

Les conseillers Yvon Lacasse et Émile Marquis ont fait la tournée des chemins et ont listé plusieurs correctifs à apporter.

- Chemin Hébert : un contrat est à venir pour se porter acquéreur de l'assiette du chemin ainsi qu'un terrain menant au lac.

Information et communications : André Gamache

Le Stratford'Info va sortir dans environ deux (2) semaines et la situation financière pour l'année 2012 y sera présentée.

Environnement : J.-Denis Picard

- 1) Le niveau d'une fosse à purin est problématique. La municipalité veut agir avant qu'un déversement se produise. Une lettre sera transmise au MDDEFP. (Point 6.2)
- 2) Règlement contrôle intérimaire (RCI) : règlement très sévère et difficile d'application. André Gamache et Dany St-Onge vont participer à des séances de travail afin d'améliorer certaines clauses qui sont présentement inapplicables.

Bâtiments : Yvon Lacasse

Rencontre avec l'architecte le 9 mai pour évaluer les coûts de construction d'un nouveau Centre Communautaire. À valider le montant de subvention suite au nouveau programme de subvention du gouvernement en place.

Bibliothèque: J.-Denis Picard

La présentation sur l'Australie a été annulée. Elle sera remise.

Transport : Yvon Lacasse

Toujours 2 jours/semaine pour le transport collectif Stratford-Mégantic.

Loisirs: J.-Denis Picard

La présidente Thérèse Lachance a remis sa démission. Le poste de président est vacant : les intéressés, contactez Monsieur Richard Picard.

Internet : Daniel Couture

Réunion prévue le 9 mai. Le recrutement continue.

2- Administration

2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil à chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la Loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : Daniel Couture, André Gamache, Émile Marquis, J.-Denis Picard et Yvon Lacasse.

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2013-05-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

2.2 Règlement 1096 sur le traitement des élus

Règlement numéro 1096 modifiant le Règlement sur le traitement des élus numéro 1056, tel que modifié par le Règlement numéro 1068

ATTENDU QU'est en vigueur pour la Municipalité le Règlement numéro 1056, intitulé « *Règlement sur le traitement des élus municipaux* » et que ce règlement a été modifié par le Règlement numéro 1068, intitulé « *Règlement numéro 1068 modifiant le règlement sur le traitement des élus municipaux numéro 1056* »;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Yvon Lacasse qui, en même temps, a présenté le projet de règlement n^o 1096 à la séance du conseil du 8 avril 2013;

Attendu que la publication de l'avis précédant l'adoption du projet de règlement a été effectuée en date du 12 avril 2013.

ATTENDU QUE ces règlements prévoient, tenant compte de la clause d'indexation qui y est incluse, pour l'année 2013, une rémunération de base et une rémunération additionnelle selon ce qui suit :

« **Rémunération de base**

Maire : 6 434,90 \$/année

Conseillers(ères) : 2 144,97 \$/année

Rémunération additionnelle

Maire suppléant : 536,24 \$/année »

Rémunération additionnelle aux membres de comités

a) Pour chaque comité dont il occupe le poste de président, un membre du conseil reçoit une rémunération additionnelle annuelle telle que prévue ci-bas;

b) Pour chaque comité où il occupe un autre poste que celui de président, un membre du conseil reçoit une rémunération additionnelle annuelle telle que prévue ci-bas;

Les comités dont un membre du conseil est membre et pour lesquels ce dernier a droit à une rémunération additionnelle sont les suivants :

Comités	Président	Autres
Le comité de sécurité publique	130 \$	130 \$
Le comité de voirie et des équipements	650 \$	390 \$
Le comité de loisirs et culture	130 \$	130 \$
Le comité de relations de travail	650 \$	650 \$
Le comité des finances et du budget	650 \$	390 \$
Le comité des bâtiments	130 \$	130 \$
Le comité du Domaine Aylmer	650 \$	260 \$
Le comité d'aqueduc et égouts	650 \$	390 \$
Le comité du développement économique	130 \$	130 \$
Le comité sur l'environnement	260 \$	260 \$
Le comité d'information et des communications	260 \$	130 \$
Le comité Internet Haute Vitesse	260 \$	130 \$
Le comité de la bibliothèque	260 \$	130 \$
Le comité d'urbanisme	260 \$	260 \$
Le comité des transports	130 \$	130 \$

c) Pour chaque réunion du comité plénier, un membre du conseil a droit, s'il est présent à cette réunion, à une rémunération additionnelle de 26,81 \$.

d) Pour chaque réunion du comité d'orientation, un membre du conseil a droit, s'il est présent à cette réunion, à une rémunération additionnelle de 52,39 \$. »

ATTENDU QUE le Règlement numéro 1056 prévoit aussi une clause d'indexation selon ce qui suit :

« Clause d'indexation

Les rémunérations auxquelles un élu municipal a droit pour un exercice financier, ci-après désigné « exercice visé », sont indexées à la hausse à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement, sauf en ce qui concerne les comités prévus aux articles 4a) et 4b), lesquels ne sont pas indexés.

L'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada a subi une hausse de 23,6 \$ au cours des années 2000 à 2009 soit 2,36 \$ par année en moyenne.

Conséquemment, l'indexation de la rémunération des élus sera de 2,36 % par année pour les trois prochaines années. »

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T-1-001) prévoit que s'ajoute à la rémunération de base et aux rémunérations additionnelles auxquelles un élu a droit, une allocation de dépenses d'un montant égal à cinquante pour cent (50 %) de ces rémunérations;

ATTENDU QUE le Règlement 1056 prévoit aussi que soit versée au maire, le cas échéant, une allocation de transition selon ce qui suit :

« Allocation de transition

La Municipalité verse une allocation de transition à toute personne qui cesse d'occuper le poste de maire après l'avoir occupé pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat.

Le montant de l'allocation est égal au produit obtenu lorsqu'on multiplie par le nombre d'années complètes pendant lesquelles la personne a occupé le poste de maire, le montant de sa rémunération bimestrielle à la date de la fin de son mandat; le montant de l'allocation est accru de la fraction de la rémunération bimestrielle qui est proportionnelle à la fraction d'année pendant laquelle la personne a occupé son poste de maire. Le montant de l'allocation ne peut excéder quatre (4) fois celui de la rémunération bimestrielle de la personne à la date de la fin de son mandat.

La rémunération comprend, aux fins de l'établissement du montant de l'allocation de transition, la rémunération que verse au membre un organisme mandataire de la municipalité ou un organisme supra municipal. »

ATTENDU QUE ces règlements de rémunération ne prévoient pas de rémunération additionnelle en cas de remplacement du maire par le maire suppléant comme le permet l'article 6 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T1-001);

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir par le présent règlement que lorsque la durée du remplacement du maire par son suppléant atteint un nombre de jours que le conseil précise par règlement, la Municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire;

ATTENDU QU'il y a lieu à ce que cette rémunération additionnelle soit visée par la clause d'indexation prévue au Règlement numéro 1056;

ATTENDU QUE cette rémunération additionnelle aura pour effet d'attribuer, le cas échéant, au maire suppléant une allocation de dépense égale à 50 % de la rémunération additionnelle à laquelle le maire suppléant aura droit, ce qui peut représenter une somme annuelle de 5 037,45 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu à ce que le présent règlement ait effet à compter du 1^{er} janvier 2013;

ATTENDU QU'un projet de règlement comportant les mentions prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T11-001) est présenté lors de

la séance du conseil du 8 avril 2013 par le conseiller Yvon Lacasse qui, en même temps, a donné l'avis de motion relatif au présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2. TITRE

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement numéro 1096 modifiant le Règlement sur le traitement des élus municipaux numéro 1056, tel que modifié par le Règlement numéro 1068* »;

ARTICLE 3. RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE DU MAIRE SUPPLÉANT EN CAS DE REMPLACEMENT DU MAIRE

Le Règlement numéro 1056, tel que modifié par le Règlement 1068, est à nouveau modifié en ajoutant, après l'article 3, l'article suivant :

« ARTICLE 3A) RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE EN CAS DE REMPLACEMENT DU MAIRE

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de 14 jours consécutifs, la Municipalité verse au maire suppléant une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de la quinzième journée de remplacement, et ce, jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération que le maire a le droit de recevoir durant la période de remplacement; ainsi, cette rémunération additionnelle est égale à la différence entre la rémunération de base et les rémunérations additionnelles auxquelles le maire a droit en vertu des articles 2 et 4 du présent règlement durant la période en cause et les sommes que le maire suppléant reçoit par ailleurs en vertu des articles 2, 3 et 4 durant la même période. »

ARTICLE 4. CLAUSE D'INDEXATION

La rémunération additionnelle édictée à l'article 3 ci-dessus est indexée conformément à l'article 5 du Règlement numéro 1056.

ARTICLE 5. ALLOCATION DE DÉPENSES

Conformément à l'article 6 du Règlement numéro 1056, la Municipalité verse au maire suppléant en cas de remplacement du maire, une allocation de dépense d'un montant égal à 50 % du montant de la rémunération additionnelle à laquelle le maire suppléant a droit en vertu du présent règlement.

ARTICLE 6. PRISE D'EFFET

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

André Gamache
Maire suppléant

Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière

M. André Gamache précise que M. Jacques Fontaine ne sera pas de retour à court terme. La loi prévoit que le maire suppléant peut être rémunéré comme le maire. Cependant, le règlement n° 1068 en vigueur sur le traitement des élus n'en faisait pas mention. C'est le pourquoi de ce nouveau règlement.

La conseillère Maryse Lessard se demande si le point 2.3 qui suit ne devrait pas être intégré au règlement n° 1096 en processus d'adoption plutôt que par résolution.

M. André Gamache en convient mais précise que ce point est particulier et qu'il sera expliqué distinctement.

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

D'adopter le règlement n° 1096 modifiant le Règlement sur le traitement des élus numéro 1056, tel que modifié par le Règlement numéro 1068.

2013-05-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

2.3 Compensation financière à un élu

M. André Gamache explique que dans l'éventualité où il ne pourrait agir, la municipalité étant responsable, celle-ci se doit de nommer un remplaçant pour agir en son absence.

Attendu que M. Jacques Fontaine est toujours en convalescence pour une période indéterminée;

Attendu qu'en l'absence de celui-ci, Monsieur André Gamache remplit toutes les fonctions et tâches liées au poste de maire;

Attendu que par les résolutions 2013-01-11 ainsi que 2013-02-05, Monsieur Daniel Couture a été nommé pour remplacer et/ou assister au besoin Monsieur André Gamache;

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

De compenser financièrement Monsieur Daniel Couture en lui versant la rémunération déterminée au poste de maire suppléant, et ce, en date d'aujourd'hui.

2013-05-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

2.4 Atelier de formation Infotech

Attendu qu'Infotech apporte constamment des améliorations à notre logiciel informatique et qu'il est important que nous soyons à jour;

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

D'autoriser Sofie Maheux et Manon Goulet à assister à l'atelier de formation prévu le 15 mai impliquant un coût de \$300. ainsi que le déplacement et les repas.

2013-05-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

2.5 CCDStratford – parts participantes

Attendu que l'accès au service internet est essentiel à Stratford;

Attendu que l'objectif est de desservir tout le territoire municipal;

Attendu que plusieurs bénévoles travaillent activement à la rentabilité de cet organisme coopératif;

Attendu que le conseil désire appuyer concrètement la Coopérative de Communication de Stratford;

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

De verser la somme de 10 000 \$ en parts privilégiées participantes de catégorie D qui est prévue au budget.

2013-05-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Daniel Couture explique :

- Parts qui ne portent pas de rendement.

- Si dans plusieurs années une compagnie veut acheter la CCDS, on va récupérer ce montant.

2.6 Mandat Louise Aubert – Chemin Hébert

Attendu que le chemin Hébert appartient à la Corporation Maurice Ratté et que celle-ci est prête à céder à la municipalité de Stratford l'assiette du chemin et le droit de passage du terrain menant au lac Aylmer (no. 131);

Attendu que la municipalité a reçu une demande de verbalisation signée par tous les propriétaires ayant façade sur le chemin Hébert;

Attendu que ce chemin, bien qu'il soit recevable selon les normes municipales, nécessite des travaux d'infrastructure qui seront aux frais des propriétaires;

Attendu que tous les propriétaires de ce secteur sont d'accord à rembourser à la municipalité toutes les dépenses engendrées pour la verbalisation de ce chemin;

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

De mandater la notaire Louise Aubert afin de préparer le contrat conformément à l'entente écrite datée du 8 août 2012.

D'autoriser M. André Gamache et Mme Manon Goulet à signer tout document en lien avec cette transaction.

2013-05-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Afin d'accélérer les démarches, Monsieur Yvon Lacasse précise que la municipalité serait acquéreuse de l'assiette du chemin ainsi que du terrain menant au lac.

2.7 Société Canadienne du Cancer (déjeuner Mégantic)

Attendu que la Société Canadienne du Cancer est un organisme à but charitable qui touche toute la société;

Attendu que les dépenses prévues pour le déplacement à un déjeuner présidé par la Sûreté du Québec n'ont pas été engendrées;

Il est proposé par Émile Marquis,
Et résolu;

De verser la somme de 100.00\$ à la Société Canadienne du Cancer.

2013-05-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Monsieur André Gamache précise que précédemment, la municipalité devait donner 50\$ pour assister au déjeuner présidé par la Sûreté du Québec, mais n'y ayant pas assisté, le coût du déplacement sera plutôt versé à l'organisme.

2.8 Projet de règlement n° 1097 : coût chargé au citoyen

Le conseiller Émile Marquis donne un avis de motion qu'il sera adopté à une prochaine séance du conseil, un règlement autorisant la municipalité à facturer un citoyen suite à une demande spécifique de sa part et non d'origine municipale.

De plus en plus de citoyens demandent une modification au règlement de zonage impliquant des coûts; Ce n'est pas à l'ensemble à payer pour un individu contrairement à une modification qui profiterait à la collectivité. D'autant plus que par les années passées, des modifications ont été effectuées impliquant des coûts sans que les travaux soient débutés.

3- Aqueduc et Égout

3.1 Entreprises G.N.P. Inc

Attendu qu'il reste une année de garantie au contrat de mise aux normes des sites d'approvisionnement en eau potable impliquant une retenue de 5%, soit un montant de 48 858.39\$ + taxes;

Attendu que la municipalité de Stratford a reçu une déclaration solennelle finale de Les Entreprises G.N.P. Inc. attestant que tous ses sous-traitants ont été payés;

Attendu que la municipalité de Stratford a reçu un cautionnement d'entretien de Les Entreprises G.N.P. Inc. pour une période d'un an, soit jusqu'au 30 avril 2014;

Attendu qu'une inspection sera exécutée dans les prochaines semaines;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

De verser la somme de 53 383.42\$ (soit le décompte définitif no. 8) à Les Entreprises G.N.P. Inc., conditionnellement à une inspection satisfaisante de nos équipements étant le dernier montant que nous avons à verser.

2013-05-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

André Gamache ajoute que la municipalité a reçu une garantie jusqu'au 30 avril 2014 de la compagnie Les Entreprises G.N.P. Inc. en compensation de ce montant.

3.2 Soirée d'information – Gestion des cours d'eau

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

D'autoriser René Croteau, Daniel Couture et Manon Goulet à participer à une soirée d'information sur la gestion des cours d'eau, réseaux d'aqueduc et d'égout. Le coût étant de 50\$ pour la municipalité.

2013-05-12

Adoptée à la majorité des conseillers(ère)

4- Sécurité publique

4.1 Règlement 1084 sur les alarmes : nomination

Attendu que le règlement n° 1084 sur les systèmes d'alarme et en vigueur depuis le 20 février 2013;

Attendu qu'il y a lieu, selon l'article 17 de ce règlement, de nommer un officier de la municipalité de Stratford pour l'application dudit règlement;

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

De nommer le chef du service de sécurité incendie comme personne désignée responsable de l'application du règlement n° 1084 sur les systèmes d'alarme

2013-05-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

4.2 Règlement 858 sur les feux d'herbe : nomination

Attendu que le règlement n° 858 concernant le brûlage d'herbes, de broussailles et de déchets est en vigueur depuis le 12 avril 1989;

Attendu qu'il y a lieu, selon l'article 11 de ce règlement, de nommer un officier de la municipalité de Stratford pour l'application dudit règlement;

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

De nommer le chef du service de sécurité incendie comme personne désignée responsable de l'application du règlement n° 858 concernant le brûlage d'herbes, de broussailles et de déchets.

2013-05-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

5- Voirie et bâtiments

5.1 Travaux de voirie

La conseillère Maryse Lessard mentionne qu'elle habite sur le chemin Maskinongé.

Attendu qu'une tournée des chemins a récemment eu lieu afin de déterminer certaines priorités;

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

D'effectuer les travaux suivants au coût de :

- Chemin des Berges : travaux d'asphaltage sur une longueur de 75 mètres pour un montant de \$ 18 000. et rechargement pour un montant de 15 000\$.
- Chemin Lapierre : installation de glissières pour un montant de 10 000\$.
- De plus, du chlorure de calcium sera épandu sur le chemin Maskinongé en plus des chemins habituels.

2013-05-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

La conseillère Maryse Lessard demande des précisions :

- A) Concernant l'épandage du chlorure de calcium sur le chemin Maskinongé. Elle considère que ce n'est pas nécessaire.

Selon le directeur des travaux publics, l'épandage de chlorure de calcium aide à stabiliser le chemin.

Monsieur André Gamache précise que ce secteur sera réévalué avec René Croteau, directeur des travaux publics.

- B) Chemin des Berges : les travaux sont payés par l'ensemble contrairement au chemin Aylmer et Elgin?

Le conseiller Yvon Lacasse précise que ces travaux sont justifiés, considérant la circulation dense allant au Camping les Berges du Lac ainsi que des travaux d'asphaltage sur une longueur de 75 mètres seulement. De cette façon, la municipalité n'aura pas à intervenir avec la niveleuse de façon récurrente.

5.2 Travaux dans le Rang des Pins

Attendu que des sommes importantes sont versées au fonds gravière et sablière pour l'entretien de certains chemins empruntés pour des livraisons de matériel de voirie;

Attendu que la municipalité désire éviter que les transporteurs de gravier qui doivent accéder aux carrières et sablières du Rang des Pins circulent dans le Rang Elgin;

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

De dégager la somme de 15 000\$ pour exécuter des travaux au niveau des fossés ainsi que du rechargement provenant du fonds gravières et sablières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Le conseiller Yvon Lacasse ajoute que cette dépense est justifiée afin d'éviter que les camions voyagent par le Rang Elgin et endommagent l'asphalte. En améliorant ce secteur, les transporteurs vont emprunter le Rang des Pins jusqu'à la Route 161.

5.3 Entente avec la Fabrique : déneigement et droit de passage

Monsieur André Gamache explique :

La municipalité fera parvenir à la Fabrique de Stratford une correspondance décrivant une entente possible concernant le déneigement de la cour de l'Église versus le droit de passage à nos installations.

Le conseil s'est penché sur une estimation des coûts par des professionnels soit 3500\$.

Par souci d'équité et considérant que ce sont des équipements publics, le conseil fera une proposition qui lui semble raisonnable au montant de \$2000 : ce qui serait en deçà du coût réel d'au moins 1000\$.

5.4 Dépôt lettre MTQ – circulation dans le Rang Elgin

Lecture de la lettre du M.T.Q. par la directrice générale concernant le règlement 1083 – Circulation des camions et des véhicules-outils sur le Rang Elgin.

Ce règlement, approuvé par le ministre, permet l'installation de panneaux dans un secteur du Rang Elgin pour limiter les véhicules lourds. Les panneaux sont déjà installés.

6- Urbanisme et environnement

6.1 Site de compostage

Attendu qu'il est prévu au budget 2013 une somme de \$20,000. pour l'implantation d'un site de compostage;

Attendu que grâce au pacte rural, un montant de 13 940\$ sera remboursé à la municipalité pour un coût net de 6 060\$.

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder dans ce dossier impliquant des dépenses ne dépassant pas 20 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Le site sera installé en arrière du bureau municipal.

6.2 Fosses à purin située sur le lot 51-C-P du rang 2 SO

Attendu que la municipalité désire éviter un préjudice environnemental sévère;

Attendu le fait que ce dossier perdure depuis le 2 novembre 2012;

Attendu que déjà plusieurs démarches téléphoniques à ce sujet sont restées sans résultat;

Attendu que nous n'avons aucun pouvoir sur d'éventuelles et abondantes précipitations qui entraîneraient un débordement de la fosse;

Attendu tous les efforts humains et financiers investis par les municipalités, les MRC ainsi que le gouvernement du Québec pour préserver l'environnement;

Attendu que lors d'éléments mineurs, la municipalité doit déployer des ressources quasi démesurées;

Attendu que lors d'un précédent déversement, un de nos citoyens a dû condamner son puits d'eau de consommation en 2007;

Attendu qu'un déversement affecterait directement la rivière qui se jette dans le lac Aylmer;

Attendu que le marais Maskinongé est un site protégé (frayère à dorés);

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

D'aviser formellement le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs dans le but d'apporter les correctifs afin d'éliminer une source potentielle majeure de contamination et régler définitivement cette problématique;

De mandater le ministère d'agir en réponse à cette résolution dans un délai de (dix) 10 jours.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Association des Riverains du Lac Aylmer.

2013-05-18

Adoptée à la majorité des conseillers(ère)

7- Loisirs et culture

7.1 Représentant Loisirs à la MRC

Monsieur Serge Bilodeau de la MRC du Granit veut informer la population qu'il est possible pour un « travailleur des loisirs » d'assister aux rencontres du Comité Consultatif des loisirs et ainsi apporter leur expertise. Un suivi sera effectué avec Monsieur Richard Picard.

8- Affaires diverses

9- Liste de la correspondance

Correspondances diverses

1. Invitation à consulter le site WEB du ministère de la Sécurité Civile étant une période critique pour les feux de forêt.

2. Le conseil prend dépôt d'un projet de résolution remettant à l'ordre du jour la décentralisation (MRC) dans les années 80 par une loi-cadre proposé par le gouvernement Marois.
3. La demande de M. Picard a été traitée : des actions seront prises.

Invitations

1. Plusieurs élus vont participer au colloque donné par Monty Coulombe en date du 6 juin 2013. C'est gratuit et va permettre d'élaborer sur d'autres sujets que ceux présentés.
2. Tourisme des Cantons de l'Est : assemblée annuelle le 4 juin 2013.
3. Semaine de la Santé Mentale du 6 au 12 mai 2013 : des conférences sont prévues.
4. Inauguration des locaux de La Maison de la Famille le 17 mai 2013.

Offre de services

- ✓ Pavage St-François
- ✓ PAG Conseil Inc.

Supports financiers

M. Laurier Denis a remis aux élus(e) et à la directrice générale un laissez-passer pour participer à une soirée au Club de Chasse et Pêche du Lac Elgin. Le conseil le remercie.

10- Période inter-actions

Les élus répondent aux questions des citoyens(nes).

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce sixième (6^e) jour de mai 2013.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par André Gamache,
Et résolu;

Que l'assemblée soit levée à 20h35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

André Gamache
Maire suppléant

Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière